

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 1863**présenté par
Mme Greff

ARTICLE 1ER BIS C

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le mariage civil est par essence un mariage républicain.

Mentionner le caractère républicain revient à insulter les officiers d'État civil que sont les maires sans fondement.